

Article 1<sup>er</sup> A joint un double de l'original des articles

A Paris. le 15. Jan. 1664. N. 272.

Au D<sup>ns</sup> G<sup>ral</sup> Saurin

Monsieur;

Après une dernière lecture de ce mois j'ay reçu les deux votes du 26<sup>e</sup> de sub. et a. Janus, comme aussi celle de M. de Lubin sur le même dans que la première. L'une et l'autre de ces premières contiennent ce qui est arrivé au retour de M. le Comte de Gour à Orange, et des rapports de tant de discours fabuleux et d'iméniques, que je ne trouve pas qu'il vaille la peine de les examiner.

Comme il est donc icy que pour vous communiquer un B. de des paiements qui s'indem auoir fait mis nos fermiers, dans lequel entre autres vous <sup>trouvez</sup> ce qui ils ont fourni icy sur des ordonnances que vous n'avez pas voulu perdre. Il leur plait

d'y adjouster un Article notable pour la compréhension de la Monnoye, de quoy il y aura lieu de parler icy après.

Considerez bien les Articles de la forme, et jugez si vous n'avez pas leur justification d'ice demeurer les uns croisez ~~par~~ et sans se plaindre au Roy de la violence qui leur a été faite <sup>et justification</sup> et le ~~droit~~ <sup>de l'Etat</sup> si vous n'avez pas qui s'en est suivi <sup>en conséquence</sup>. Si est ce que vous s'indem bien pour quoy nous nous sommes vus le traiter à cette exécution particulière et à tant d'autres affronts qu'on nous a fait faire.

Je vous souhaitte autrefois une nouvelle trace plus assurée que ce n'est la précédente et demeure

Je n'ay pas temps de songer à établir un nouveau Regis. Il vaudra mieux travailler à réviser le vieux; - que j'ay fait et que j'aurai révisé ce qui on a prin la peine de faire pour luy.

La Haye le 12. Jan. 1688. N. 1022

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir  
pas écrit plus tôt. Je suis en ce moment  
à la Haye et j'ai beaucoup de choses  
à faire. Je vous enverrai tout ce que  
je pourrai.

Je suis en ce moment à la Haye et j'ai  
beaucoup de choses à faire. Je vous  
enverrai tout ce que je pourrai.  
Je vous prie de m'excuser de ne vous  
avoir pas écrit plus tôt. Je suis en ce  
moment à la Haye et j'ai beaucoup de  
choses à faire. Je vous enverrai tout  
ce que je pourrai.

Je vous prie de m'excuser de ne vous  
avoir pas écrit plus tôt. Je suis en ce  
moment à la Haye et j'ai beaucoup de  
choses à faire. Je vous enverrai tout  
ce que je pourrai.

Le double enorgis au  
Greff. Sausin  
le 15. Janu. 1664

Pour compter de la ferme d'Orange suivant le Bail  
depuis le premier Novembre 1660. jusqu'au premier  
Novembre 1663. à raison de quarante huit Mille Lires par an

Doibt au premier Novembre 1661. . . . .	40000	ℓ
Au premier Novembre 1662. . . . .	40000	—
Au premier Novembre 1663. . . . .	40000	—

---

Total de d. 3. Années . . . . . 144000. —

Payé par quittance au pied du Bail. 36000. . . . .	36000	—
Par quittance de Monsieur de Beauvilliers regard du 20. Avril 1661. . . . .	12000	—
Par autre du Mois d'Aoust. . . . .	12000	—
Au S. <sup>r</sup> Fauquet commis dud. S. <sup>r</sup> de Beauvilliers . . . . .	6000	—
Payé à Paris par M. <sup>r</sup> Estrang au S. <sup>r</sup> de Beauvilliers . . . . .	6000	—

72000: —

---

Plus payé au Commis dud. S.<sup>r</sup> de Beauvilliers  
en divers Receptes . . . . . 21059: 14: 0.

Plus payé à Paris par ordre de S. A.  
en divers parties, en conformité des  
Acquits . . . . . 28325: 12: 0.

Payé à Orange à M. Sausin par deux  
Ordres de Mons.<sup>r</sup> de Zuylichem. 824: 9.  
Aux Peres Capucins sur son ordre. 144. —  
Aux Peres Cordeliers Idem. 27. —  
A Chalanger Serrurier. Idem. 150. 17.

a Eutropy. idem . . . . .	4: 60.	
a Jean Heraud Vitrer. idem. . . . .	55: —	
Au Charon. idem . . . . .	6: —	
Au premier Huysier . . . . .	20: —	
a Sambuc et Mezier . . . . .	18: —	
a M. l'advocat general pour franc Sale . . . . .	34: —	
a Messieurs du Parlement . . . . .	1000: —	
a M. Saustin Ordre de M. de Zuylichem . . . . .	150: —	
A. M. Silvius Ministre Idem . . . . .	1000. —	
Aud. J. Saustin pour franc Sale . . . . .	17. —	
Au Boulanger pour pain de prisonniers . . . . .	30: 4: 0	
Au Sr Holstbac par ordre de M. de Zuylichem . . . . .	50. —	
a Sambuc et Mayer. Idem . . . . .	54: —	
a M. Chambrun Ministre. idem. . . . .	150. —	
a M. Achard Idem . . . . .	485. —	
a M. Silvius ad. general idem. . . . .	164. 5. —	
a M. Tubiercy . . . . .	82. 3. —	
Plus aud. . . . .	164: 5'	
A. M. de maugroy Ordre de S. A. et de M. de Zuylichem, 3000 lb. d'Holande. et d'Orange . . . . .	3000: —	
Nourriture du garde prisonnier au Chateau d'Orange . . . . .	180: —	
	<hr/>	
	0626. 14.	0626. 14: 0.

Plus pour la non jouissance de la monnoye  
d'Orange à raison de 6000. ~~l.~~ par an  
depuis le 26. Aoust 1661. jusqu' au 26.  
Octobre 1663. qui est 2. ans. 2. mois —  
monte . . . . . — 13000. —

Total de payement. — 143012. —

Outre lesquelles Sommes il y a encor pour l'affaire  
des prisonniers d'Aignon la despence, et les frais qu'ils ont  
faits, les dedommagements donnez à la veufue du mort qui montent  
à plus de 3000 ~~l.~~

Deur den heer de heer...  
de heer de heer...  
de heer de heer...  
de heer de heer...  
de heer de heer...

13000

143015

Deur den heer de heer...  
de heer de heer...  
de heer de heer...  
de heer de heer...  
de heer de heer...



